



6 juin 2019

Fédération syndicale

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

Tél. 021 / 351 22 50

Chauderon 5 - 1003 Lausanne

e-mail info@sud-vd.ch

e-mail info.sude@sud-vd.ch

facebook.com/sudresiste

Billet 4

Les bonnes intentions et le nettoyage

Donc, il était une fois un Conseil d'Etat qui voulait introduire un salaire minimum de 4'000.- frs X 13 et augmenter les rémunérations des classes les plus modestes. En gros, jusqu'à la classe 5. Le Conseil d'Etat s'estimait exemplaire et le faisait partout savoir. Il était au fond un acteur décisif de la lutte pour l'égalité salariale et sociale des femmes travailleuses, pour l'amélioration de leurs conditions. Mais après ce beau début de conte, voilà qu'apparaissaient quelques éléments un peu plus sombres.

Voici donc le cas des nettoyeuses de l'Etat de Vaud. Grâce à une lutte menée il y a quelques années et, finalement gagnée sur le terrain juridique, les femmes du nettoyage, sous engagement de l'Etat, étaient toutes intégrées à la grille salariale et une progression leur était donc assurée, et une rémunération un peu supérieure à celle, très basse, du secteur privé.

Si l'on suivait le cours du conte, les nettoyeuses engagées par l'Etat bénéficieraient pleinement du salaire minimum et de l'amélioration des conditions salariales des classes « modestes ». Et c'est vrai !

Mais ce qui l'est tout autant c'est qu'il y a de moins en moins de nettoyeuses liées par contrat de travail à l'Etat de Vaud. Quand elles partent, elles sont remplacées par du personnel d'entreprises extérieures privées. Avec des salaires de 40% plus bas que ceux pratiqués à l'Etat de Vaud, de très fortes conditions de précarité, avec notamment un temps de travail variable et flexible au gré de la volonté des patrons. La couverture sociale et le régime de retraites est naturellement déplorable.

L'employeur public procède donc par « délocalisation sur place » avec une stratégie de précarité qui a pour but de liquider le secteur des nettoyeuses lié au secteur public et de n'avoir qu'un personnel soumis aux conditions très dégradées du secteur privé.

Donc, ces mesures salariales dont le Conseil d'Etat se fait gloire, pour ce qui est du nettoyage, il faut les accompagner d'une internalisation totale du secteur. Toutes les nettoyeuses qui œuvrent dans les bâtiments et les structures de l'Etat de Vaud doivent être employées directement par celui-ci, avec à la clé un CDI, un horaire de travail garanti et stable, la même protection sociale que toutes et tous les employé.e.s de la fonction publique. C'est ce que nous demandons au Conseil d'Etat de faire pour tenir effectivement parole sur toutes les promesses qui n'engagent pas tout ce qu'elles paraissent.

Enfin, une remarque qui met un peu de sel dans le plat. Actuellement, quand du temps de travail se libère et qu'une nettoyeuse liée à l'Etat demande à augmenter son temps d'activité, cela lui est systématiquement refusé pour filer le taf aux boîtes privées. Cette pratique doit immédiatement cesser.

L'amélioration du sort des classes modestes mérite d'être explicitées : la classe 3 avec un salaire de base de 4'000.-frs X 13 et une progression salariale de 45% sur la carrière, doit devenir le salaire planché.

L'égalité c'est pas la moitié du gâteau. C'est la moitié de la boulangerie !

Première étape : grève effective le 14 juin !